

Nous ne chargeons pas d'intérêt à ce moment-là. Si quelqu'un emprunte mille dollars sur hypothèque nous signons un contrat et nous lui donnons mille dollars.

M. HACKETT: Il faut payer le notaire?

M. VAILLANCOURT: Le notaire est payé par l'emprunteur, c'est entendu.

M. SPENCER: Quels sont les taux?

M. VAILLANCOURT: Cela dépend des titres. Tout dépend du travail qu'il faut consacrer à l'examen des titres. L'intérêt se paie tous les trois mois.

Maintenant, je vais vous donner un cas concret, le mien. Un jour, j'achète une propriété pour \$4,500. Je demande à la Caisse Populaire de me prêter \$2,500. On me prête \$2,500 remboursables à raison de \$40 par mois.

M. LAURIN: Sur une propriété, non pas sur une terre?

M. VAILLANCOURT: C'est la même chose. C'était sur une terre avec une maison dessus. Les \$40 comprenaient le capital et l'intérêt. Je donnais \$40 par mois. Tous les trois mois l'intérêt était compté; mais je ne payais jamais plus que \$40 par mois. Les premiers mois je me trouvais à donner quelques piastres seulement sur mon capital et on prenait la balance pour payer l'intérêt. A tous les trois mois, comme je remettais de l'argent sur le capital, les intérêts diminuaient. A la fin, je remettais plus sur le capital avec mon \$40 que je ne remboursais sur les intérêts. Après six ans et demi, ma maison était payée, j'étais propriétaire chez moi, j'avais payé cela comme un loyer.

Nous faisons profiter non seulement les actionnaires mais aussi les emprunteurs. A la fin de l'année, une fois notre bilan établi, nous voyons combien nous avons fait de profits, nous plaçons 20 p. 100 de ces profits au fonds de réserve, et 10 p. 100 au fonds de prévoyance. Si l'année a été bonne, nous disons: "Nous allons faire aussi une remise aux emprunteurs; par exemple, nous allons remettre aux emprunteurs 10 p. 100 des intérêts qu'ils ont payés." A la fin nous ne nous trouvons pas à avoir prêté à 6 p. 100 mais nous avons prêté à 5 p. 100, et quelquefois même à moins que 5 p. 100.

A Lévis, nous payons aux porteurs d'obligations, de parts, 7 p. 100, et nous payons aux déposants 4 p. 100. Nous avons un fonds de réserve de \$156,000, pour une seule banque. Ce fonds de réserve de \$156,000 comprend le fonds de réserve et le fonds de prévoyance.

M. HACKETT: Depuis quand cette Caisse est-elle établie?

M. VAILLANCOURT: Depuis trente ans, à Lévis.

Nous faisons affaire avec les membres seulement, avec les actionnaires. Nous ne pouvons pas prêter à ceux qui ne sont pas actionnaires.

M. LAURIN: Tous vos actionnaires sont-ils des cultivateurs?

M. VAILLANCOURT: 90 p. 100 sont des cultivateurs—je parle de tout le district de Québec.

M. HACKETT: Il faut que l'emprunteur réside dans le district?

M. VAILLANCOURT: Non seulement il faut qu'il réside dans le district, mais chaque caisse fait son enquête.

M. LAURIN: Est-ce que vous perdez de l'argent?

M. VAILLANCOURT: Pas nous, jamais. Depuis trente ans, nous n'avons pas perdu d'argent.

M. LAURIN: Parmi toutes les Caisses Populaires, y en a-t-il qui ont fait faillite?

M. VAILLANCOURT: Oui.

M. LAURIN: Combien y en a-t-il qui ont fait faillite sur ces 178 caisses?